

Démarchage : attention aux pratiques abusives



La Ville rappelle qu'elle ne mandate aucune entreprise chez les particuliers pour réaliser du démarchage.

Nous avons été avertis que des démarcheurs se présentaient actuellement aux domiciles des éragniens proposant de réaliser un diagnostic sur les constructions datant de plus de 15 ans. La première des consignes est de ne jamais laisser entrer de personnes dans votre domicile au simple énoncé de leur profession ou du motif de leur visite.

Il est impératif d'exiger la présentation de la carte professionnelle et de vérifier son authenticité.

Soyez prudents, ne signez aucun document sans l'avoir lu attentivement et en cas de doute, contactez la mairie ou la Police Municipale.

En cas d'arnaque par démarchage téléphonique ou à domicile, il faut porter plainte et effectuer un signalement auprès de la DDPP (direction départementale de la protection des populations) ddpp@val-doise.gouv.fr ou en appelant le [01.34.25.45.00](tel:01.34.25.45.00).

Infos pratiques

Le Ministre de la cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales réalise, au quatrième trimestre 2019 et pendant l'année 2020, une enquête sur le logement.

Dans notre commune, quelques logements sont sollicités. Un enquêteur de la société IPSOS chargé d'interroger les ménages occupant ces logements prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous n'avons pas été informé du fait que l'enquêteur devait entrer dans le domicile.